

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 31 MARS 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>07/04/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	<u>06/04/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,
DEBONO, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, DERENNE, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Monsieur BONNET représenté par Madame DALMASSO,
Madame FERRARO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur CRASTES représenté par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame MARCHAND représentée par Madame GUIT-NICOL Pascale,
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DERENNE,
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur CAVALLO,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Madame ODDO Yvonne est élue secrétaire de séance.

**21.2022 Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2021 et état du stock foncier
détenu par l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur**

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2, qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Considérant que cette délibération doit permettre à l'assemblée de porter une appréciation sur la politique foncière de la commune,

Ces dispositions étant rappelées, le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2021 par l'EPF PACA est le suivant.

I – ACQUISITION OPÉRÉE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR EN 2021

DATE DE L'ACTE	N° ACQUISITION	N° CONVENTION	VENDEUR	SITE	MONTANT
02/06/2021	002310	CF069161O	DEMORO	Les Bréguières	11 000 €

II – LISTE DES BIENS EN STOCK DETENUS PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR AU 31/12/2021

DATE DE L'ACTE	N° ACQUISITION	N° CONVENTION	VENDEUR	SITE	MONTANT
02/10/2013	00910	CF069161O	AUDIBERT	Les Bréguières	550 000 €
22/03/2018	001678	CF069161O	CHABERT	Les Bréguières	29 000 €
12/07/2018	001705	CF069161O	Béton Contrôle Côte d'Azur	Les Bréguières	209 426 €
02/06/2021	002310	CF069161O	DEMORO	Les Bréguières	11 000 €
TOTAL					799 426 €

Je vous demande :

- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2021, tel que ci-dessus présenté,
- De dire que ce bilan sera annexé au compte administratif 2021 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2021, tel que ci-dessus présenté,**
- **Dit que ce bilan sera annexé au compte administratif 2021 de la commune.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,